

Établi le : 25/07/2023

Validité maximale : 25/07/20



## Logement certifié

Rue: Rue d'Arquet n°: 82 boîte: 0046

CP:5000 Localité: Namur

Certifié comme : Appartement

Date de construction : En ou après 19



#### Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to logement est de ..... .....10 085 kWh/an

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire : ......383 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$ 

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ 

**Exigences PEB** Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$ 

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 

 $425 < E_{spec} \le 510$ 

# cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

moyens

Performance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

faibles

minimes

## Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

#### Système de ventilation



complet

Utilisation gies renouvelables

sol. therm

pompe à chaleur cogénération

#### Certificateur agrée n RTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL

Siège social : Rue Ha

n°:59

CP: 4537 lité : Verlaine

Pays: Belgique

certi Organisme de contrôle agréé

Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont conformes protocole de collecte de données relatif à la certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16on du logiciel de calcul 4.0.1.

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 25/07/2023

Validité maximale: 25/07/203



## Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on so haite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lor od une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certui sateur

Le volume protégé compend l'ensemble de l'appartment.

Le volume protegé de ce logement est de 84 m³

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 26 m²



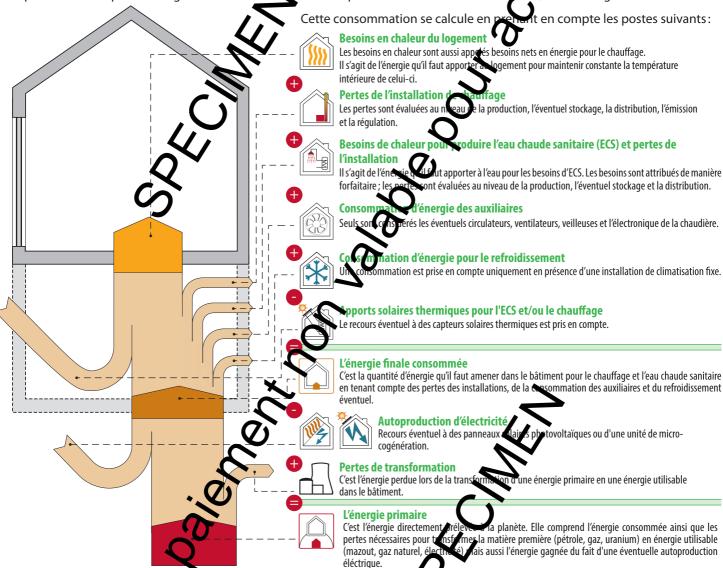
Établi le : 25/07/2023

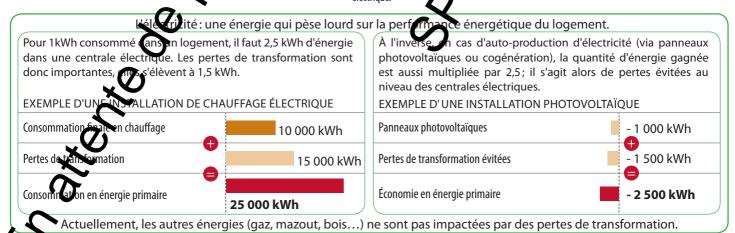
Validité maximale : 25/07/203



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.





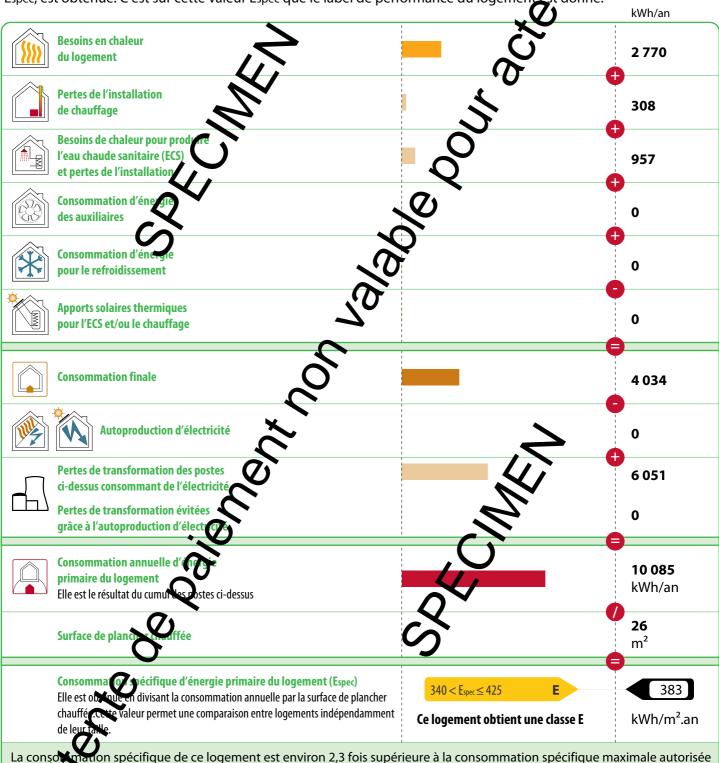


Établi le : 25/07/2023 Validité maximale : 25/07/203



## Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



uisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 25/07/2023 Validité maximale : 25/07/2033



#### **Preuves acceptables**

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate	Références et descriptifs
Isolation thermique	Certificat PEB précédent	Le type de mur
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



Établi le : 25/07/2023

Validité maximale: 25/07/203



## Descriptions et recommandations -1-

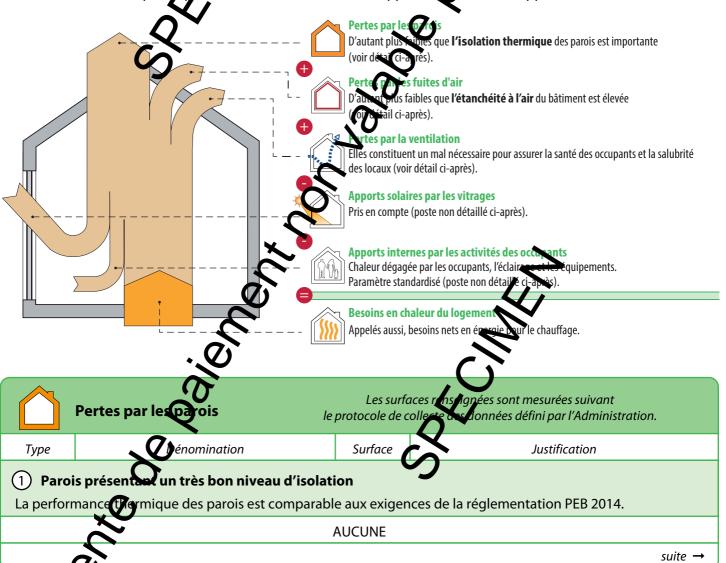
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.





**Besoins nets en énergie** (BNE) par m<sup>2</sup> de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.





Établi le : 25/07/2023 Validité maximale : 25/07/203

25/07/2033 Wallonie

## Descriptions et recommandations -2-

		•				
Les surfaces renseignées sont mesuras suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.						
Туре		Dénomination	Surface	(s) fication		
2 Parois avec un bon niveau d'isolaton La performance thermique des paroi est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.						
	F12	DV Ree	5,9 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC		
_		ation insufficante ou d'épa isolation à renforcer (si néce		e ir vérité le niveau d'isolation existant).		
		Q	AUCUNE 🔪	Ø		
Parois sans isolatio Recommandations: à isoler.						
			AUCUNE			
5 Parois dont la présence d'isolation est inconnue  Recommandations : à isoler (si nécessaire après a for vérifié le niveau d'isolation existant).						
	T4	Toiture plate	26,4 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie		
	M5	Mur creux	10,1 m <sup>2</sup>	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie		
Mur creux  10,1 m²  In était pas visible lors de la visité et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie						



20230725009267 Numéro: 25/07/2023 Établi le :

Validité maximale: 25/07/203



	Descriptions et recommand	ations -5-	<b>X</b>
Pertes par les fuites	d'air		70
	rticipe à la performance énergétique ue et, d'autre part, la quantité d'air ch		
Réalisation d'un test d'étanché	ité à Vair	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
☑ Non : valeur par défaut : 12 n	n The same of the		
□ Oui		$\sim$	
	à l'air doit être assurée en continu		
	niveau des raccords entre les différe 'est là que l'essentiel des fuites d'a		s de fenêtre, angle
C			
	707		
Pertes par ventilation	on		
Pour qu'un logement soit sain,	il est nécessaire de remp acer l'air in ment induit des pertes de chaleur. Ui	térieur vicié (odeurs, l	numidité, etc) p
dimensionné et installé permet	nent induit des pertes de chaleur. Un de réduire ces pertes, en particulier	n système de ventilat dans le cas d'un systè	ion correctement eme D avec récupé
de chaleur. Votre logement n'est équipé qu	ue d'un système de entilation partie	el ou très partiel (voir l	olus loin).
En complément de ce système,	une aération suffisante est nécessai ertification, des pertes par ventilation	re, par simple ouvertu	ıre des fenêtres. C
Système D avec	Ventilation		cceptables
récupération de chaleur	la demande		ant la qualité d'ex
Mon	Non	X Hou	
Oui	Oui	Doui	
Diminu	nglobale des pertes de ventilatio	n	0 %
$\gamma$		7,0	'
Q			
· W		247 20	
<b>6</b>	Ų		
(7)			
<u> </u>			
.01			
Diminute of the control of the contr			



Établi le : 25/07/2023 Validité maximale : 25/07/203



## Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire



Installation de chauffage lota

Production et émission Radiateur ou convecteur électrique

Inconnue (

Justification:

Régulation

(1) Aucune infotrmation disponible

#### Recommandations

Le recours au chauffage électrique entraine une consommation importante d'énergie primaire et est en général à éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des pêtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de remplacer l'installation de chauffage local et contral performante ayant recours à un autre vecteur énergétique. Vous réduirez ainsi au moins de moitié la consommation en énergie primaire de cette installation.



25/07/2023 Établi le: Validité maximale : 25/07/203



## Descriptions et recommandations -5-

### Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie primaire



## Installation d'eau chaud

ckage par résistance électrique Production ave Production

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuistre, entre 1 et 5 m de conduite Distribution

#### **Recommandations:**

kallon de stockage n'est pas une donnée sécessaire à la certification. Une isolation Le niveau d'isolation de 10 cm de laine minérale devrait envel équivalente à au mons 1 déperditions de chaleur er le réservoir de stockage pour éviter des rifier et d'éventuellement renforcer l'isolation. nutiles. Il est donc recommandé de

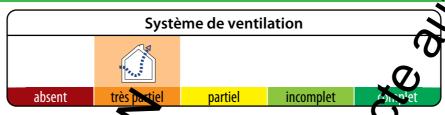


Établi le: 25/07/2023

Validité maximale : 25/07/203



## Descriptions et recommandations -6-





#### Système de ventilation

## N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et ibrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Lacoux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	Salle de bain/douche	OER
		Cuisine	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des uvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du

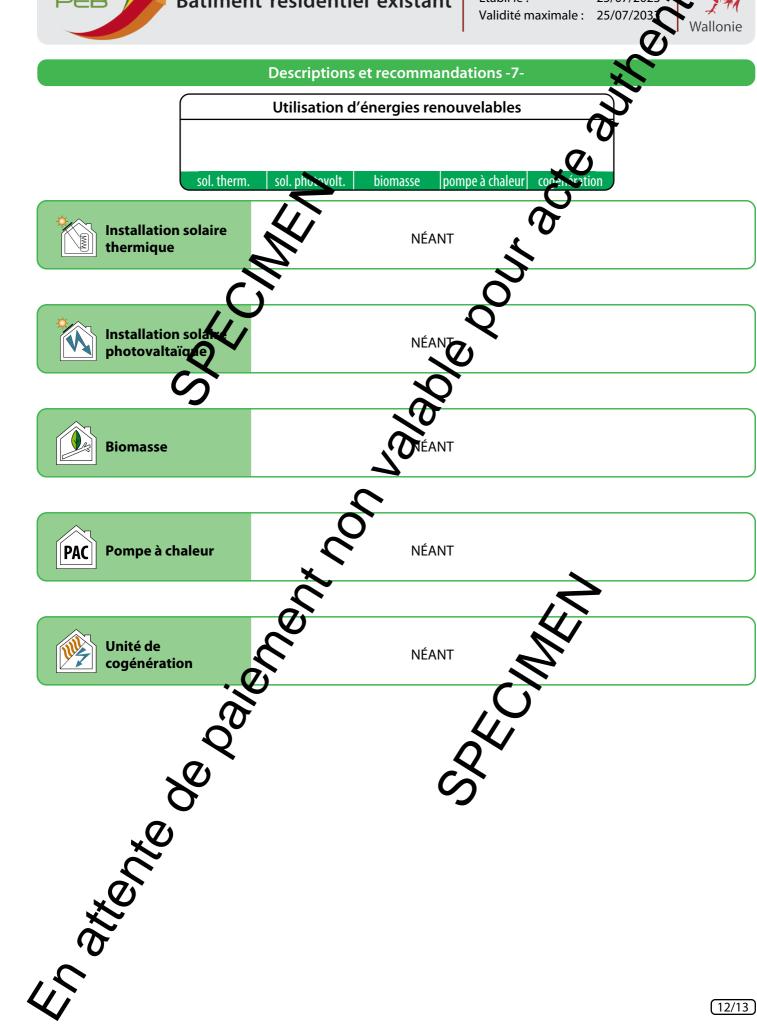
logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'aires intation (naturelles ou mécaniques).

#### Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présentes e prises dans ce document ne sont pa oe réglable tel que défini r la norme NBN D 50-001.



20230725009267 Numéro: Établi le: 25/07/2023





Établi le : 25/07/2023

Validité maximale : 25/07/2031



## Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de  $CO_2$ .

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

2 677 kg CO<sub>2</sub>/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

109 kg CO<sub>2</sub>/m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

## Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- \*-Je-ite portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles potamment

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 235 € TVA comprise